

SNES / Permanence de vacances réservée aux stagiaires : du 8 au 26 juillet au 06 08 36 84 73 / [karine.boulonne@snes.edu](mailto:karine.boulonne@snes.edu)

Vous allez intégrer l'Éducation nationale en tant que stagiaire : félicitations ! Avant de vous retrouver « sur le terrain », quelques passages obligés pour bien commencer l'année :

**FORMULATION DES VŒUX : 14 vœux établissements + 6 zones géographiques possibles et pas obligatoires (mais si aucun poste n'est possible dans vos vœux, vous partez en extension).  
Vous pouvez alterner vœux établissements et vœux géographiques.**

COP, CPE, CAPET/Agreg (Hôtellerie, Arts appliqués, STI, STMS, Technologie) et PLP disciplines professionnelles (STI, conducteur routier, arts appliqués, STMS, Esthétique, Hôtellerie)

- Du 9 juillet à 10h au 12 juillet 2013 à 12h : formulation des vœux sur <https://bv.ac-lille.fr/lilmac/Lilmac>
- Le 15 juillet 2013 : date limite pour l'envoi des pièces justificatives.
- Le 19 juillet au plus tard : information des établissements et des stagiaires des résultats d'affectation.

AGREGATION & CAPES : Documentation, Philosophie, Lettres modernes et classiques, Anglais, Espagnol, Allemand, Italien, Langues à faible diffusion, Histoire Géographie, Sciences Economiques et Sociales, Mathématiques, Sciences Physiques, Sciences de la Vie et de la Terre, Musique, Arts Plastiques, Economie Gestion, EPS, CAPET & AGREGATION (Biotechnologie Santé Environnement, Biochimie génie biologique), PLP disciplines générales (Lettres Anglais, Lettres Espagnol, Lettres Allemand, Lettres Histoire, Maths Sciences, Economie Gestion, Biotechnologie Santé Environnement)

- Du 16 juillet à 10h au 19 juillet 2013 à 12h : formulation des vœux sur <https://bv.ac-lille.fr/lilmac/Lilmac>
- Le 22 juillet 2013 : date limite pour l'envoi des pièces justificatives.
- Le 26 juillet au plus tard : information des établissements et des stagiaires des résultats d'affectation.

Une liste de supports vacants est disponible sur le site du SNES de Lille et sur celui du rectorat. L'an dernier, des supports ont été ajoutés à la dernière minute (ce qui explique les vœux géographiques demandés). Par ailleurs, des supports inopérants sont dans la liste : ceux attribués hors barème aux doublants et pourtant toujours présents dans la liste !

**ATTENTION : à Lille, il n'y a pas de commissions d'affectation des stagiaires, il est difficile de vous dire comment cela se passe. Le barème ministériel est repris.** N'hésitez pas à écrire au rectorat ([ce.dpe@ac-lille.fr](mailto:ce.dpe@ac-lille.fr)) et à joindre un courrier précisant d'éventuelles difficultés qui ne seraient pas prises en compte par le calcul du barème (situation familiale « non-officielle », absence de permis...). Les agrégés sont prioritaires sur les lycées.

**Les résultats devraient être accessibles par Internet  
le 19 juillet et le 26 juillet au plus tard selon les disciplines**

**IMPORTANT** : être affecté dans une académie pour effectuer son année de stage ne signifie pas y rester en tant que titulaire, même à Lille !

**Beaucoup de nos stagiaires en SVT, Sc.Phys, documentation, etc.. sont partis l'an dernier à Amiens, Créteil ou Versailles.**

**La Technologie est dans cette situation depuis de nombreuses années.**

Cette année encore, il faudra attester de sa **situation familiale au 1/09/2013 (PACS, mariage, concubinage avec enfant + conjoint ayant une activité ou à Pôle Emploi après en avoir exercé une) et faire une déclaration commune d'impôt pour le PACS pour un rapprochement de conjoint.**

**Envoyez votre dossier de prise en charge administrative et financière de rentrée** (<http://www.ac-lille.fr/stagiaires2d/suivi-administratif/demarches.cfm>) **avec les pièces correspondantes au Rectorat - Département des Personnels Enseignants - 20, rue Saint-Jacques - 59033 LILLE CEDEX**

## RENTREE / FORMATION / VALIDATION

**Dispositif de rentrée** (vous ne serez installé officiellement que le 1er septembre, vous êtes donc « invités » à cette formation) :

**26 et 27 août 9h** : Formation à la gestion de classe au lycée Pasteur de Lille, 1 rue des urbanistes (accès facile depuis la gare).

**28 août** : Journée « libre » pour laisser au stagiaire la possibilité d'effectuer des démarches et de se présenter dans son établissement

**29 août** : accueil par le Recteur de l'ensemble des personnels concernés, au Département des Examens et concours 44 rue Roger Salengro LILLE-HELLEMMES (métro conseillé : station Marbrerie)

**30 août** : accueil par les corps d'inspection de la discipline au lycée Pasteur de Lille. Préparation de la prise de fonction avec l'inspecteur de discipline et le professeur conseiller pédagogique choisi pour assurer une fonction de tutorat. Première rencontre avec le tuteur.

**Au cours de l'année : le jeudi = formation filée**

**Formations (disciplinaires et/ou gestion de classe)** : 12 et 19 septembre, 10 octobre, 7 - 14 - 21 - 28 novembre, 5 et 12 décembre, 9 - 16 - 23 - 30 janvier, 6 - 13 - 20 février, 20 et 27 mars, 3 et 10 avril, 15 mai

**Évaluation** : 1<sup>er</sup> rapport tuteur fin du 1<sup>er</sup> mois, 2<sup>ème</sup> rapport en février (complété par celui du chef d'établissement), visite ou inspection ensuite

**Validation** : réunion du jury académique mi-juin. Fin juin entretiens professionnels en cas de doute. 2<sup>ème</sup> réunion du jury académique.

## CONTACTER LE SNES DE LILLE (2013-2014)

**Permanence de vacances réservée aux stagiaires** : du 8 au 26 juillet au 06 08 36 84 73 / [karine.boulonne@snes.edu](mailto:karine.boulonne@snes.edu)

**En période scolaire, tous les jours au 209, rue Nationale à Lille** (03 20 06 77 41) de 14 h 30 à 17 h 30 (sauf le lundi) et le jeudi matin pour les CPE (10 h à 12 h). Permanence « stagiaires » le jeudi.

**Par Internet** [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) (en cas d'urgence [karine.boulonne@snes.edu](mailto:karine.boulonne@snes.edu)), vous pouvez aussi consulter [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu), rubrique « Les personnels », puis « Informations relatives à certaines catégories ... »

## NOS CONSEILS POUR LA RENTRÉE

Une fois l'affectation connue, contactez avec le chef d'établissement pour prendre un rendez-vous et obtenir vos niveaux d'enseignement, le nom de votre tuteur et ses coordonnées, mais aussi le coordonnateur de votre discipline quand vous êtes plusieurs enseignants de la discipline (il est possible que le tuteur ne soit pas présent dans votre établissement). Les collèges et les lycées devraient rouvrir le 26/08 au plus tard.

**Les emplois du temps** : pas d'obligation de la part du chef d'établissement de le fournir avant la pré-rentrée (parfois, il change quelques jours après la rentrée des élèves !), mais certains le font quand même.

### Secrétariat :

- laisser ses coordonnées personnelles pour être joint rapidement (pas d'obligation de laisser un mail, certains chefs d'établissement inondent de messages ou envoient des infos du soir au lendemain, ce qui n'est pas acceptable)

- signer le P.V installation déclencheur de la paie

### Questions à poser à l'intendance et/ou à des collègues :

- casier (y a t-il une clé ?) et les clés de vos salles de classes (il peut être utile de venir avec son emploi du temps si les clés ne sont pas les mêmes d'une salle à l'autre) ou de votre salle si l'établissement a choisi d'attribuer une salle par enseignant.

- y a t-il un code photocopieur ? Individuel ou par discipline ? Quota de photocopies ? Autre possibilité de faire des copies sans passer par le photocopieur (duplicopieur) ? Possibilité de faire des tirages couleur ?

- l'établissement met-il à disposition des fournitures (craies, feutres, brosse pour le tableau) ? D'ailleurs, est-ce un tableau à craie ou un tableau blanc ?

- parking réservé aux profs ou non ? Si oui, carte, code portail ?

- fonctionnement de la cantine (ticket ? Carte ?)

- matériel dans les salles (vidéoprojecteur ? Tableau numérique ?)

### CDI :

- quels sont les manuels utilisés ? Le CDI (ou l'association des parents en lycée) peut-il vous en fournir un exemplaire ou vous diriger vers les éditeurs qui doivent les mettre à votre disposition gratuitement ? Se faire inscrire sur la liste éditeurs pour recevoir les spécimens

- liste des abonnements (revues) ? Abonnements sites ?

- liste des DVD dispo ? Salle vidéo ? Possibilité d'accéder à internet avec une classe ?

### Equipe pédagogique :

- Du matériel a t-il été demandé aux élèves ?

- Progression commune ? Évaluations communes (brevet ou bac blancs ? Devoirs communs ?)

- En lettres : liste des séries ? A-t-on la possibilité de faire acheter des livres aux élèves ?

- En langues : groupes de compétences ou non ?

- Lycée : fonctionnement de l'ECJS, des TPE, de l'accompagnement personnalisé ?

- En collège : comment se passe l'Histoire des Arts ?

- vidéoprojecteur ? TBI ?

- projets (sorties, voyages, etc..) ?

### ENT / saisie des notes

- Cahier de textes en ligne et visible des familles ? Ou cahier de textes papier (en salle des profs ou amené par un élève) ? Les 2 ? Remplir un cahier de textes fait partie des obligations de service et il sert de base à l'entretien d'inspection (il vaut mieux en faire un personnel, certains cahiers de textes disparaissant les jours d'inspection)

- Notes : logiciel de saisie ? Les élèves et leurs familles ont-ils accès aux notes ? Vous êtes tenus d'évaluer vos élèves, mais vous pouvez vous contenter de saisir seulement la moyenne et pas la totalité de vos notes. Pensez à garder une trace en cas de problème informatique qui vous ferait perdre toutes vos données.

### Vie scolaire :

- Y a t-il un CPE par niveau ou un pour l'établissement (fréquent en collège, parfois il n'y en pas du tout !) ? Se faire connaître !

- Comment se déroule la gestion des retards et absences ? Comment se fait l'appel en début de cours ? Elève responsable du carton d'appel, feuille de suivi, en ligne ?

- Quelle attitude en cas de problème (réunion de l'équipe pédagogique de la classe ?), quelles sanctions possibles (retenues, renvois de cours (attention à ne jamais exclure un élève et le laisser partir seul de votre classe)) ?

### Et les syndicats ?

Certains vous diront qu'il est mal vu de se syndiquer l'année de stage : ne les croyez pas !

Tous les ans, 40 % des stagiaires au moins se syndiquent au SNES et ils n'ont aucun problème lié à cela (il est d'ailleurs interdit de faire quelque allusion que ce soit à votre appartenance syndicale (inconnue de l'administration sauf si vous la revendiquez), à l'exercice du droit syndical, à une participation à une grève, etc ... dans votre dossier professionnel). Vous constaterez très vite qu'être syndiqué permet d'être informé, mais aussi défendu individuellement et collectivement au nom d'un projet éducatif et de la défense d'un service public de qualité.